



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/10  
20 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES

Septième session

Nairobi, 17-28 octobre 2005

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

**COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**Mise à jour du fichier d'experts et création, au besoin, de groupes spéciaux  
d'experts et définition de leurs mandats et des modalités de leur travail**

**Mise à jour du fichier d'experts**

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note précise la composition du fichier d'experts et l'utilisation qui en a été faite. Suite à la demande formulée par la Conférence des Parties, à sa sixième session (décision 13/COP.6), une version actualisée du fichier, tenant compte des candidatures reçues au 22 juin 2005, est disponible sous forme électronique sur le site Web de la Convention (<http://www.unccd.int>). Dans cette même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de distribuer, sur demande, aux Parties un exemplaire imprimé du fichier avant la septième session de la Conférence.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE.....	1 – 8	3
II. MISE À JOUR ET UTILISATION DU FICHIER.....	9 – 14	4
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	15 – 16	7

### Annexes

I. Modèle de curriculum vitae pour l'inscription au fichier d'experts indépendants de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....		8
II. Liste indicative des disciplines.....		11
III. Nombre de candidatures par pays.....		13

## I. HISTORIQUE

1. Comme prévu au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, «la Conférence des Parties établit et tient à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines concernés. Ce fichier est établi à partir des candidatures présentées par écrit par les Parties, compte tenu de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et d'une large représentation géographique».
2. Par ses décisions 18/COP.1, 13/COP.2, 15/COP.3, 15/COP.4, 15/COP.5 et 13/COP.6, la Conférence des Parties a décidé d'établir et de tenir à jour un fichier d'experts indépendants, selon les procédures dont le texte est joint à la première décision susmentionnée.
3. Conformément au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention et à la décision 18/COP.1, le choix des experts à inscrire au fichier se fait à partir des candidatures, que les Parties ont présentées par écrit et par la voie diplomatique, en tenant compte de la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, d'un juste équilibre entre les sexes, et d'une représentation géographique large et équitable, ainsi que des compétences et de l'expérience que les candidats doivent posséder dans les domaines ayant un rapport avec la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse. Conformément à la décision 18/COP.1, il faut également veiller à ce que les experts inscrits au fichier aient des connaissances et des compétences suffisamment diversifiées pour pouvoir donner des conseils sur la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse, compte tenu de la démarche intégrée définie dans la Convention et de la nécessité de faire participer des experts appartenant à des organisations communautaires et à des organisations non gouvernementales.
4. La Conférence des Parties a prié le secrétariat de prendre des dispositions pour qu'une version actualisée du fichier soit disponible sous forme électronique et puisse être aussi obtenue par les circuits habituels du système des Nations Unies en vue de faciliter l'échange d'informations.
5. Dans sa décision 13/COP.6, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à revoir et à mettre à jour les candidatures au fichier d'experts indépendants et à en proposer de nouvelles afin de parvenir à une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées ainsi que des femmes et à une répartition géographique plus équilibrée des organisations non gouvernementales.
6. Par cette même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties qui n'avaient pas encore présenté la candidature d'experts en vue de leur inscription au fichier à le faire au plus tard six mois avant sa session suivante, par la voie diplomatique habituelle, en indiquant notamment leurs adresses postale et électronique complètes.
7. La Conférence des Parties a invité également les Parties à faire connaître au secrétariat, au plus tard six mois avant sa session suivante, l'usage qu'elles avaient fait du fichier, y compris les travaux des experts aux divers niveaux, tels que les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.

8. Les révisions et les mises à jour qui auront été communiquées au secrétariat par la voie diplomatique après le 22 juin 2005 seront affichées sur le site Web de la Convention (<http://www.unccd.int>), comme indiqué ci-dessous. Ces révisions, ainsi que toutes les révisions et modifications ultérieures, seront prises en compte dans les éditions futures du fichier.

## II. MISE À JOUR ET UTILISATION DU FICHIER

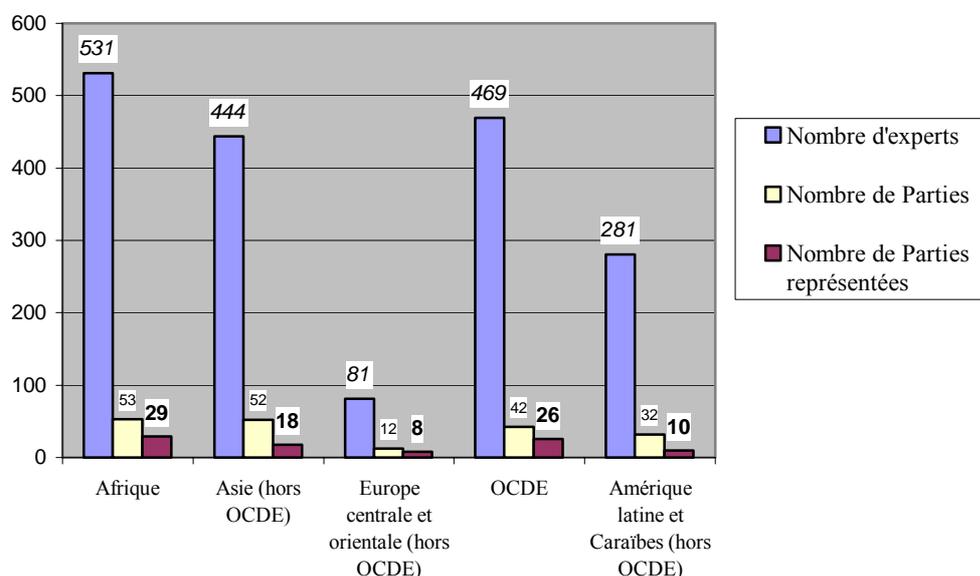
9. Conformément à la décision 13/COP.6, le secrétariat a établi une version actualisée du fichier et mis au point un nouveau système de saisie des données. Il a aussi revu le formulaire utilisé pour les curriculum vitae, ainsi qu'il en avait été prié dans cette décision, de façon à y faire figurer des informations relatives aux ONG (annexe I). La version modifiée de la liste indicative des disciplines annexée à la décision 15/COP.3, qui avait été mise au point aux fins de l'établissement de la liste des candidatures, est reproduite à l'annexe II.

10. Un certain nombre d'observations générales peuvent être faites à propos du fichier:

a) Le nombre d'experts inscrits s'élève à 1 806;

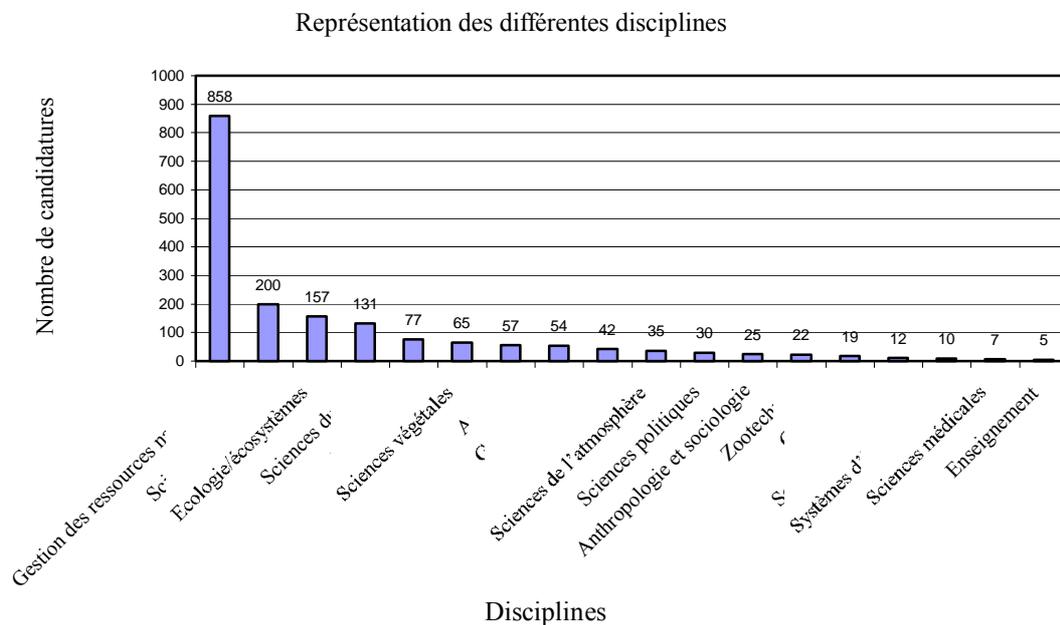
b) Des candidatures ont été présentées par 91 Parties, soit 47,6 % des Parties à la Convention. On trouvera à l'annexe III une ventilation de ces candidatures par pays;

Répartition géographique



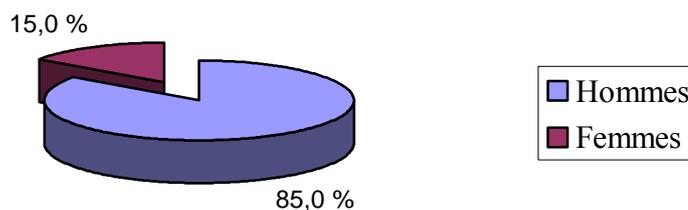
c) Sur ces 91 Parties, 30 ont présenté plus de 20 candidatures chacune, soit 74 % du total des candidatures. Il s'agit des pays suivants: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Espagne, Éthiopie, France, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Maroc, Mexique, Niger, Nigéria, Pakistan, République dominicaine, Sénégal, Turquie, Ukraine et Zimbabwe;

d) Les disciplines indiquées ci-après ne sont pas suffisamment représentées (moins de 1 %): sciences physiques, systèmes d'information, sciences médicales et enseignement;



e) On recense 1 536 candidats et 270 candidates; les hommes représentent donc 85 % des experts inscrits et les femmes 15 %.

Distribution par sexe



11. Suite à la demande formulée par la Conférence des Parties, le secrétariat a affiché la version actualisée du fichier sur son site Web (<http://www.unccd.int>), qui est doté de son propre moteur de recherche. Il a en outre élaboré un CD-ROM à l'intention des Parties qui n'ont pas accès à l'Internet ou qui ne peuvent pas facilement consulter ce site.

12. Aucune des Parties n'a répondu à la demande de la Conférence des Parties dont il est question au paragraphe 7 du présent rapport, concernant l'usage qu'elles avaient fait du fichier. Toutefois, le secrétariat est en mesure de communiquer les renseignements suivants: en l'espace de trois mois, c'est-à-dire entre le 22 mars 2005 et le 22 juin 2005, la base de données a été consultée par 540 visiteurs différents – administrations, organisations non gouvernementales, organisations internationales, organismes de la sphère de l'éducation ainsi qu'entités du secteur privé – ce qui correspond à un total de 3 000 visites, sans compter les consultations internes.

13. Depuis la sixième session de la Conférence des Parties, le secrétariat a répondu à plusieurs demandes et désigné des experts parmi les candidats figurant dans le fichier, pour mener à bien les missions suivantes:

- i) Participation, en qualité d'auteur principal, à la rédaction de la version révisée 2006 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (2003);
- ii) Participation, dans le cadre d'une équipe d'experts, à l'examen et à la révision du projet de quatrième rapport d'évaluation du GIEC (2003);
- iii) Soumission d'une contribution à la Conférence internationale sur la science de la surveillance et les technologies correspondantes (Colorado (États-Unis), 2004);
- iv) Participation à des activités entreprises par le secteur privé en rapport avec le programme DesertWatch sur l'érosion des sols et la salinité (2004);
- v) Contribution à la mise en place du Réseau de lutte contre les incendies en milieu sauvage en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes SIPC-ONU (2004);
- vi) Contribution à l'ouvrage de référence publié à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes organisée dans le cadre de la SIPC-ONU (Kobé (Japon), 2005);
- vii) Présentation d'exposés au cours d'une conférence sur la télédétection et la cartographie de l'érosion des sols (Turquie, 2005);
- viii) Participation aux travaux du comité directeur scientifique de la Conférence sur la biodiversité (Paris (France), 2005).

En outre, en réponse à des demandes informelles émanant de diverses sources, le secrétariat a communiqué des renseignements concernant les experts désignés par les Parties suivantes: Algérie, Arménie, Bulgarie, Cap-Vert, Chine, France, Hongrie, Japon, Maroc, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque et Sénégal. Le fichier a aussi été utilisé pour établir des listes d'adresses en vue de la diffusion des publications de la Convention sur la lutte contre la désertification.

14. Sur les 1 741 experts indépendants inscrits au fichier présenté à la sixième session de la Conférence des Parties, 1 046 au total avaient donné une ou plusieurs adresses électroniques dans leur curriculum vitae. En avril 2005, le secrétariat a envoyé un message électronique aux

experts, leur demandant de confirmer la validité de leurs adresses. Si 467 experts ont au moins une adresse électronique valable, ce n'est pas le cas des 579 autres. Il convient d'ailleurs de noter qu'une adresse, même valable, peut ne plus être la bonne. Sur les 39 experts qui ont répondu au secrétariat, 11 ont déclaré avoir changé d'adresse électronique. Actuellement, 26,8 % des experts inscrits au fichier, dans le meilleur des cas, peuvent être contactés par courrier électronique. En outre, parmi les adresses postales valables, 10,3 % sont communes à deux experts ou plus.

### **III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

15. Compte tenu des dispositions pertinentes de la Convention et des procédures à suivre pour tenir le fichier d'experts indépendants, la Conférence des Parties voudra peut-être étudier les recommandations que le Comité de la science et de la technologie pourrait faire concernant la révision et l'utilisation du fichier, conformément à la décision 13/COP.6. Elle voudra peut-être aussi: i) donner des instructions au secrétariat quant aux mesures à prendre pour faciliter la mise à jour des données personnelles par des moyens adéquats, notamment par le biais du Web; ii) demander aux Parties de communiquer des informations au secrétariat en vue de la mise à jour du fichier; et iii) prier le secrétariat de faire le nécessaire pour que le fichier soit plus équilibré du point de vue de la représentation des différentes régions géographiques et des différentes disciplines ainsi que de la répartition hommes-femmes.

16. Compte tenu des recommandations du Bureau du Comité de la science et de la technologie sur cette question, la Conférence des Parties voudra peut-être demander i) que parmi les activités inscrites au programme de travail du Groupe d'experts figure, dans la mesure du possible, la mise au point d'une stratégie relative aux modalités d'utilisation du fichier et ii) que, pour arrêter sa stratégie de communication et pour inventorier les études de cas déjà réalisées et recenser les meilleures pratiques, le Groupe d'experts mette à profit l'expérience des experts inscrits au fichier.

Annexe I

**MODÈLE DE CURRICULUM VITAE POUR L'INSCRIPTION AU FICHIER  
D'EXPERTS INDÉPENDANTS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES  
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

*(Prière de dactylographier ou d'écrire à l'encre, en lettres d'imprimerie.)*

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Sexe:  Masculin  Féminin

Pays ayant présenté la candidature: \_\_\_\_\_

Lieu de travail actuel: \_\_\_\_\_

Poste: \_\_\_\_\_

Type d'organisation:  Administration

ONG

Autre \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle: \_\_\_\_\_

Ville/pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Télécopie: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

Site Web: \_\_\_\_\_

Indiquez quelles sont, dans l'ordre, vos quatre disciplines principales (en français)\* :

1. \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_

\* Veuillez vous reporter à la liste reproduite en annexe.

Zone(s) géographique(s) dans lesquelles vous avez travaillé (pays/régions): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Langues couramment parlées (veuillez citer en premier votre langue maternelle): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Titres universitaires (grade, matière, nom de l'université, année): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### Publications

Citez CINQ de vos principales publications: auteur, année, titre, revue, volume, nombre de pages, éditeur \*\* et ville de publication. Pour des raisons techniques, seul un nombre limité de publications (cinq) peuvent figurer dans le fichier. Veuillez respecter la limite fixée.

1. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre total de publications (y compris les cinq ci-dessus): \_\_\_\_\_

#### Expérience professionnelle pertinente

Veuillez évoquer brièvement (en 10 lignes maximum), l'expérience, notamment pratique, que vous avez acquise dans le cadre de projets, à titre de consultant ou de participant, en faisant état, éventuellement, de l'application de démarches soucieuses de l'égalité des sexes.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

\*\* Pour les livres uniquement.

Autres activités professionnelles pertinentes importantes (cinq au maximum), affiliation à des associations professionnelles, etc.:

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

Citez trois des principaux prix et distinctions honorifiques que vous avez reçus:

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_

Annexe II

**LISTE INDICATIVE DES DISCIPLINES**

<u>Discipline</u>	<u>Exemple</u>
Sciences agricoles	Horticulture, génie agricole, entomologie
Zootecnie	Sciences vétérinaires, gestion de l'élevage
Anthropologie et sociologie	Paléontologie, sociologie rurale, études sur la problématique hommes/femmes
Sciences de l'atmosphère	Météorologie, climatologie
Écologie	Écologie des populations, écologie de la restauration de l'environnement
Économie	Finances, commerce
Enseignement	Formation et vulgarisation
Géographie	Cartographie
Géologie	Exploitation minière, ingénierie du pétrole
Hydrologie	Irrigation
Systèmes d'information	Gestion de bases de données, systèmes d'information géographique (SIG)
Sciences médicales	Santé publique
Gestion des ressources naturelles	Sylviculture, conservation de la diversité biologique, aménagement du territoire
Sciences physiques	Chimie, physique
Sciences végétales	Botanique, phytogénétique
Sciences politiques	Droit, administration
Sciences du sol	Chimie des sols, physique des sols
Autres	Toutes les disciplines non mentionnées ci-dessus

Directives

1. Par souci de cohérence, il ne faudrait inscrire au fichier que des experts spécialisés dans les disciplines figurant sur la liste.
2. La catégorie «Autres» couvre toutes les disciplines qui ne figurent pas sur la liste.
3. Lors de l'analyse des disciplines, il faudrait examiner, dans chaque cas, la première discipline mentionnée.
4. En outre, il faudrait aussi indiquer dans le fichier la spécialisation et le champ d'action géographique de chaque expert.

Annexe III

**NOMBRE DE CANDIDATURES PAR PAYS**

Afrique du Sud	10	Kirghizistan	1
Algérie	29	Lesotho	11
Allemagne	42	Liban	19
Arabie saoudite	42	Madagascar	1
Argentine	18	Malaisie	2
Arménie	26	Mali	19
Autriche	4	Maroc	31
Bélarus	12	Mexique	53
Belgique	14	Mongolie	3
Bénin	8	Namibie	2
Brésil	27	Niger	30
Bulgarie	1	Nigéria	42
Burkina Faso	76	Norvège	1
Canada	11	Oman	2
Cap-Vert	8	Ouzbékistan	18
Chili	25	Pakistan	24
Chine	159	Palestine	2
Colombie	5	Pays-Bas	2
Communauté européenne	2	Pérou	20
Congo	17	Philippines	18
Cuba	102	Pologne	1
Danemark	2	Portugal	6
Égypte	29	République arabe syrienne	20
Équateur	6	République centrafricaine	1
Érythrée	4	République de Corée	19
Espagne	33	République de Moldova	1
États-Unis d'Amérique	7	République démocratique du Congo	8
Éthiopie	23	République dominicaine	23
Finlande	11	République slovaque	1
France	37	République tchèque	4
Géorgie	10	République-Unie de Tanzanie	9
Ghana	25	Roumanie	1
Grèce	8	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6
Honduras	2	Sénégal	32
Hongrie	1	Soudan	5
Inde	31	Suède	2
Indonésie	10	Suisse	4
Iran (République islamique d')	42	Thaïlande	1
Islande	4	Togo	7
Israël	37	Tunisie	15
Italie	80	Turkménistan	11
Jamahiriya arabe libyenne	19	Turquie	93
Japon	38	Ukraine	29
Jordanie	33	Zambie	9
Kazakhstan	8	Zimbabwe	43
Kenya	16		
<b>Total</b>			<b>1 806</b>

-----